

**La Constitution européenne : l'agriculture fait mentir le texte constitutionnel**  
**par Gérard Lepuill**  
***L'Humanité* du 11 janvier 2005**

La gestion européenne des dossiers agricoles fonctionne comme un détecteur de mensonges pour les rédacteurs de la constitution européenne, qui dans sa dernière réforme célèbre le culte de l'ultralibéralisme.

Dans la partie III du projet de constitution européenne, la section IV présentée sous le titre « agriculture et pêche » comprend l'équivalent d'une page de texte articulée en 8 articles dont aucun ne contribue vraiment à cadrer une politique agricole commune dans l'esprit de la politique agricole commune (PAC) des années soixante-dix et quatre-vingt. Cette politique était loin d'avoir toutes les vertus et les distorsions de concurrence induites par les manipulations monétaires entre pays membres provoquèrent bien des dégâts économiques et sociaux. Néanmoins, grâce à des outils de régulation fondés sur l'unicité des prix et la préférence communautaire, l'agriculture européenne avait pu se développer, et, par-delà certains excès, assurer convenablement la souveraineté et la sécurité alimentaire pour les peuples des pays membres de l'Union européenne.

Ces deux notions ne figurent pas dans le projet de constitution. Réformée trois fois en douze ans tandis que la troisième et dernière réforme décidée en 2003 célèbre le culte de l'ultralibéralisme en même temps qu'elle porte en elle la bureaucratie paperassière, la politique agricole européenne est de moins en moins commune et ne donne plus aucune lisibilité aux agents économiques que sont les agriculteurs. Voilà qui est fâcheux quand on produit des denrées périssables.

Dans le point a du premier paragraphe de l'article III 227, le texte dit que la politique agricole commune a pour but « d'accroître la productivité de l'agriculture en développant le progrès technique et en assurant le développement rationnel de la production agricole ainsi qu'un emploi optimum des facteurs de production, notamment de la main-d'oeuvre ». Une telle rédaction peut être lue comme un encouragement au productivisme agricole dont on sait qu'il épuise les sols, pollue les cours d'eau et les nappes phréatiques. Par la force des choses, les paysans n'ont pas attendu ce texte pour travailler toujours plus afin de s'en sortir coûte que coûte, et on voit mal ce qui subsiste dans un pays comme la France pour « un emploi optimum » de la « main-d'oeuvre », sauf à préconiser la délocalisation dans les nouveaux pays membres à faible coût de main-d'oeuvre.

Le point b du même article promet « d'assurer un niveau de vie équitable à la population agricole, notamment par un relèvement du revenu individuel de ceux qui travaillent dans l'agriculture », tandis que le point c promet « de stabiliser les marchés ». Or, si la stabilité des marchés est effectivement l'une des premières conditions pour tenter d'assurer un niveau de vie équitable aux agriculteurs, leur déstabilisation a été le fil conducteur des réformes de 1992 et de 1999, en attendant les effets dévastateurs de celle de 2003 qui doit commencer à s'appliquer en 2006. Ici, les preuves abondent. Les secteurs de la volaille et du porc n'ont jamais bénéficié d'une organisation commune des marchés et ils sont sujets depuis quarante ans à des crises cycliques sur fond de concentration des élevages et de pollution des sols, des cours d'eau et des nappes par les matières azotées. Le secteur des fruits et légumes n'a bénéficié que de dispositions embryonnaires pour tenter de gérer les crises de surproduction tandis que celles-ci étaient délibérément organisées où amplifiées par la Commission européenne qui multipliait les dérogations offertes aux producteurs des pays tiers pour exporter en Europe, multipliant ainsi les crises ponctuelles ou saisonnières pour la fraise, la tomate, la pomme et quantité d'autres produits. La crise actuelle de la viticulture doit beaucoup à l'abandon des mesures communes de gestion des marchés sur fond de mondialisation du marché du vin.

Le marché européen de la viande ovine a été mondialisé avant l'heure dès le début des années quatre-vingt en ouvrant les frontières de l'Europe au mouton néo-zélandais. Destinés à réguler les marchés, les achats d'intervention de la viande bovine ont été réduits comme peau de chagrin au moment où les éleveurs en avaient le plus besoin à cause des reculs parfois brutaux de la consommation provoqués à la charnière des XXe et du XXIe siècles par la peur de la vache folle. Le marché des céréales est de plus en plus soumis aux fluctuations des cours mondiaux à la Bourse de Chicago selon que les perspectives de récolte sont bonnes ou non pour les spéculateurs. Mis en place en 1984 pour stabiliser la production et éviter l'amoncellement des stocks de beurre et de lait en poudre, les quotas laitiers ont assez bien joué ce rôle sans toutefois permettre de rompre avec le productivisme laitier, souvent aussi pollueur que le productivisme porcin. Mais l'Europe libérale cherche à sortir des quotas et compte sur la marchandisation des droits à produire, rendue possible par la réforme de 2003, pour y parvenir.

Voilà la réalité d'aujourd'hui. Quel crédit faut-il alors accorder à l'article III 228 du texte de la constitution quand il affirme qu'il « est établi une organisation commune des marchés agricoles » avec des « règles communes en matière de concurrence » ? Aucun évidemment. D'ailleurs si l'on avait la naïveté d'y croire, une lecture attentive du point 3 du même article III-228 est là pour nous ramener aux réalités d'aujourd'hui quand on y lit : « Afin de permettre à l'organisation commune visée au paragraphe 1 d'atteindre ses objectifs, il peut être créé un ou plusieurs fonds d'orientation et de garantie agricole. » Ces fonds existaient et fonctionnaient plus ou moins bien durant plusieurs décennies avant d'être progressivement supprimés ou vidés de leur contenu à partir de 1992.

Alors, de qui se moque-t-on ?

Gérard Le Puill

### **Mettre la souveraineté alimentaire dans la constitution.**

#### **Entretien avec Brigitte Alain, porte-parole de la Confédération paysanne qui s'est engagée dans la campagne pour le non à la Constitution.**

Qu'est-ce qui pousse la Confédération paysanne à se lancer dans la campagne pour le « non » lors du référendum sur la constitution européenne ?

Brigitte Alain. Dès le printemps dernier, lors de notre congrès, nous nous sommes mobilisés pour qu'il y ait une vraie consultation populaire, ce qui est loin d'être gagné en l'état actuel des choses. Pour nous, ce texte qu'on appelle, malgré ses 800 pages, « constitution », entérine des politiques pour longtemps. Or, l'esprit d'une constitution, c'est de promulguer des droits et des devoirs, pas de graver le néolibéralisme dans le marbre. Tout changement d'orientation sera extrêmement compliqué. La Confédération paysanne a, bien sûr, scruté les politiques préconisées en matière agricole : on retrouve le traité de Rome qui a défini toutes les orientations dans le but exclusif de « produire plus ». Si, à l'époque du Traité de Rome, il y avait la nécessité de produire beaucoup pour sortir des années de pénurie et atteindre un certain niveau d'autonomie alimentaire, cet objectif est maintenant atteint, et depuis très longtemps ! Ce qui devrait prévaloir dans une constitution aujourd'hui, ce sont les moyens d'assurer la sécurité alimentaire. Nous voulons inscrire dans la constitution européenne le droit collectif à la souveraineté alimentaire. Aujourd'hui, la politique agricole européenne répond toujours à l'exigence pourtant dépassée du « produire plus ». Dans une perspective prenant en considération la souveraineté alimentaire, l'Europe cesserait de réduire les politiques agricoles à leur seul rôle économique et pourrait contribuer, par exemple, à sortir l'agriculture du champ de l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Cela permettrait de préserver et de mettre en oeuvre une agriculture qui rémunère des paysans, qui ait le souci de produire une alimentation suffisante et saine, qui respecte l'environnement et les hommes, qui mette en phase l'offre et la demande en renforçant les organisations communes de marché. C'est l'inverse parfait de ce qui est en train de se passer : l'objectif de la politique agricole commune (PAC), récemment réformée, est d'être compatible avec l'OMC en ayant, comme unique visée, d'avoir des prix bas pour affronter les marchés mondiaux. Ce qui signe la mort de l'agriculture paysanne : nous avons calculé que depuis l'élargissement dans l'Union à 25, un paysan disparaît par minute.

En tant qu'organisation syndicale, comment comptez-vous prendre part à la campagne ?

Brigitte Alain. Bien évidemment, la Confédération paysanne n'a pas vocation à mener une campagne comme le font les partis politiques. En revanche, nous avons vocation, en tant que syndicat paysan, à expliquer, lors de meetings politiques par exemple, quelle influence aurait cette constitution qui entérine des politiques mercantiles. Mais nous ne séparons pas cette dénonciation de l'état actuel de propositions pour une autre agriculture dans une autre Europe. Nous allons nous retrouver dans les campagnes du mouvement altermondialiste, avec ATTAC, par exemple. Avec d'autres mouvements sociaux, comme AC ! et le DAL, nous sommes en train d'organiser, pour le printemps prochain, des marches contre la précarisation qui, bien entendu, prendront en considération la dimension européenne de nos luttes.

**Entretien réalisé par Thomas Lemahieu**